

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ELIMINATION DES  
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 15

**Délibération n° 03/01.12.2025**

Objet de la délibération : **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES.**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt novembre 2025.

**Présents** : Éric AUDIBERT, André ROUSSELET, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Franck PERO, Nathalie SALOMON, Jean-Michel CONSTANS, Olivier HOFFMANN, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI.

**Absent(s) ayant donné procurarion** : Néant

**Absent(s)** : Didier BREMOND, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISSIANO, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Jean-Louis PORTAL, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSION, Yves SOUQUE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET.

**Secrétaire de séance** : André ROUSSELET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIVED NG n°02/09.12.2024 du 9 décembre 2024 donnant pouvoir à Monsieur le président d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de faible montant (inférieures à 100€),

**VU** la délibération N°04/17.03.2025 du 17 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025,

**VU** la délibération Comité Syndical du SIVED NG n°07/17.03.2025 du 17 mars 2025 portant constitution d'une provision pour charges d'un montant de 8 800 € pour le recouvrement de créances douteuses,

**CONSIDERANT** la demande d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables présentée au SIVED NG par Monsieur Comptable Public de Brignoles le 6 octobre 2025, évoquant l'irrécouvrabilité de recettes à admettre en non-valeur (compte 6541) et/ou en créance éteinte (compte 6542),

**CONSIDERANT** la liste annexée à la présente délibération, dont l'un des montants est supérieur à 100 € et pour lequel la délibération n° 02/09.12.2024 n'est pas applicable,

***Il est demandé au Comité Syndical :***

- **D'APPROUVER** l'admission en non valeur du titre de recette supérieur à 100 € présenté dans la liste annexée à la présente délibération, pour un montant de :
  - o Créances admises en non valeur – Compte 6541 : 307,81€
  - o Créances éteintes – Compte 6542 : 0,00 €
- **DE DECLARER** que la dépense réalisée au compte 6541 en 2025 est compensée par la recette liée à la reprise sur provision,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, **à l'unanimité**, cette délibération.,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eric AUDIBERT

